

# Les minilaiteries comme modèle d'organisation des filières laitières en Afrique de l'Ouest : succès et limites

C. Corniaux<sup>1</sup> \* G. Duteurtre<sup>2</sup> P.N. Dieye<sup>3</sup>  
R. Pocard-Chapuis<sup>4</sup>

## Mots-clés

Vache laitière – Petite exploitation agricole – Production laitière – Rentabilité – Sénégal – Mali.

## Résumé

En Afrique de l'Ouest, les entreprises artisanales de collecte et de transformation du lait ont connu un essor sans précédent depuis les années 1990. Cet article vise à analyser les raisons de cet engouement mais aussi d'en mesurer les limites. Sur la base d'exemples pris notamment au Sénégal et au Mali, les auteurs montrent que la réussite des minilaiteries est à nuancer sur le plan de l'économie nationale. Elle l'est davantage encore sur le plan social, en particulier dans la rentabilité de ces opérations pour les populations pastorales initialement ciblées.

## ■ INTRODUCTION

En Afrique de l'Ouest, les minilaiteries connaissent un engouement certain depuis le milieu des années 1990. Appuyées par de nombreux projets de développement, ces entreprises artisanales apparaissent comme un moyen de dynamiser la filière du lait produit localement et de lutter contre la pauvreté rurale (1, 7, 9, 10, 14).

Après une dizaine d'années à l'épreuve du terrain, il semble possible d'apprécier la pertinence de ce modèle d'organisation des filières laitières africaines. L'objectif du présent article a été d'évaluer les échecs et les réussites de ces minilaiteries. Plus précisément, les auteurs ont cherché à estimer dans quelle mesure les deux objectifs initiaux étaient ou non atteints. La question directrice a été de savoir si la réussite des minilaiteries était réelle et à qui elle profitait. Pour ce faire, les auteurs ont entrepris de reconstituer l'histoire de cet essor, puis d'examiner la dimension de ce succès prétendu, pour ensuite en analyser les limites, notamment dans les retombées économiques et sociales en amont de la filière. Les exemples

ont été pris essentiellement au Sénégal et au Mali, deux pays à la pointe de cet engouement en Afrique de l'Ouest.

## ■ DU MODELE INDUSTRIEL AU MODELE ARTISANAL

### *Gloire et déclin du modèle industriel*

Pendant longtemps, le modèle de développement laitier promu en Afrique a favorisé l'installation de laiteries industrielles. Avant les indépendances, l'enjeu était de nourrir une population urbaine solvable, consommatrice de produits laitiers de type européen et exigeante en matière de qualité sanitaire. L'administration coloniale, encouragée par la deuxième révolution laitière<sup>1</sup>, n'hésita pas à promouvoir l'industrialisation. Il s'agissait alors d'adapter aux conditions africaines le modèle laitier moderne européen. Les autorités firent le choix d'un système d'économie mixte qui s'appuyait sur des fermes laitières spécialisées, souvent privées, et sur des structures de transformation industrielles, généralement publiques. En amont, on importa des vaches laitières, on installa des stabulations, on développa les cultures fourragères et la complémentarité alimentaire. En aval, on mit en place des systèmes de collecte avec chaîne du froid et on importa des usines. L'industrialisation fut promue avec une réussite relative dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment en Afrique de l'Ouest (13, 23).

1. Cirad, UPR Systèmes d'élevage, Montpellier, F-34000 France ; IER, Ségou, Mali.

2. Cirad, UPR Systèmes d'élevage, Montpellier, F-34000 France ; Isra, Dakar, Sénégal.

3. Isra, Dakar, Sénégal.

4. Cirad, UPR Systèmes d'élevage, Montpellier, F-34000 France ; Institut économie rurale, Sikasso, Mali.

\* Auteur pour la correspondance

Cirad, UPR Systèmes d'élevage, TA30/A, Campus international de Baillarguet, 34398 Montpellier Cedex 5, France.

Tél. : +223 232 27 15 ; e-mail : corniaux@cirad.fr

<sup>1</sup> En Europe, la seconde révolution laitière correspondait à un mouvement de spécialisation des exploitations laitières après la Seconde Guerre mondiale. Elle a accompagné le développement des transports et de nouveaux procédés technologiques, notamment dans la conservation du lait.

En marge de ce modèle dominant, quelques unités de transformation de petite taille avaient été mises en place : beurreries, fromageries ou petits ateliers de pasteurisation. Ces entreprises, la plupart du temps gérées par des entrepreneurs et des missionnaires européens ainsi que par des commerçants libano-syriens, étaient destinées à valoriser le lait issu des fermes périurbaines de petite taille, mais surtout le « lait de brousse » commercialisé par les pasteurs ou les agropasteurs de la zone. Cependant, ce modèle de petites entreprises resta marginal. Les politiques s'intéressèrent surtout aux projets de réalisations plus ambitieuses, en dépit de réelles difficultés techniques que rencontraient les installations de grande taille (11, 15).

Dans les années 1960, les passages à l'indépendance aggravèrent les difficultés que connaissaient déjà bon nombre de ces fermes et de ces unités industrielles en raison de leur surdimensionnement (4, 14). Pour satisfaire aux nouvelles exigences politiques, la plupart des grandes unités industrielles furent nationalisées : le capitalisme d'Etat fut de mise. Les deux objectifs majeurs furent, d'une part, de proposer aux populations urbaines des produits bon marché et de bonne qualité sanitaire et, d'autre part, de servir de tremplin au développement de la production locale. Pour cela, les structures industrielles bénéficièrent d'un monopole sur le commerce des produits laitiers en zone urbaine. Ce modèle centralisé bénéficia dans les années 1970 des faveurs des institutions internationales comme le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM), le Fonds des Nations unies pour l'enfance et la famille (Unicef), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou la Banque mondiale. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, furent créés l'Union laitière de Bamako au Mali, l'Office du lait du Niger (Olami), et l'Union des coopérations laitières (Ucolait) au Sénégal. L'importation à bas prix ou le don de lait en poudre provenant des pays du Nord excédentaires étaient sensés doper les économies du Sud, sur le modèle de l'opération *flood* menée à cette époque en Inde (l'opération *flood* s'inscrivait dans le cadre d'une politique générale de développement de la transformation laitière dans les pays en développement, politique alors menée par les organisations internationales. L'objectif était, en créant des structures industrielles, de favoriser la production laitière de type moderne afin d'améliorer la couverture alimentaire des populations. A cette fin, outre une aide à l'investissement, au démarrage une aide à l'exploitation sous la forme d'une fourniture à bas prix de poudre de lait ou d'huile de beurre était proposée). Appliquée avec succès en Inde, l'expérience fut, c'est le moins que l'on puisse dire, beaucoup moins convaincante au Sénégal, au Mali ou au Niger. L'importation de poudre de lait, qui devait temporairement compenser la faible collecte de lait local, y devint en effet structurelle et l'approvisionnement local déficient. A cela se sont ajoutés de sérieux problèmes de gestion combinés à des pratiques plus ou moins frauduleuses (13, 22).

Les années 1980-90 furent marquées dans la plupart des pays par la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel qui conduisirent à privatiser la grande majorité des entreprises publiques. Les laiteries gouvernementales furent revendues ou cédées à des investisseurs privés qui s'engagèrent dans la réhabilitation de ces installations. La collecte et la distribution du lait furent libéralisées, et les laiteries perdirent leur monopole dans le commerce laitier. Cependant, ces nouvelles entreprises ont poursuivi les tendances des années précédentes en recourant massivement à l'importation de poudre de lait.

Dans ces conditions, le modèle industriel de collecte et de transformation fut progressivement délaissé par ceux qui entendaient promouvoir la production laitière locale. Certes, au contact de ces entreprises, les pratiques des éleveurs évoluèrent aussi bien dans l'intensification de la production du lait que dans sa commercialisation

sur un circuit formel (8). Les consommateurs urbains modifièrent aussi leurs habitudes alimentaires, le lait devenant un des produits de diversification de l'alimentation des populations des villes. Ces évolutions furent probablement favorables à la diffusion ultérieure de produits laitiers fabriqués localement (14). Dans de rares cas, des fermes laitières intensives développèrent leur activité et donnèrent même naissance à un secteur laitier industriel périurbain. Mais au total, on assista en Afrique de l'Ouest à l'échec de la plupart des tentatives de collecte du lait local par les industries laitières. Dans de rares situations, des industries réussirent à collecter le lait de brousse. Ce fut le cas notamment de Nestlé-Sénégal qui mit en place un système de collecte réfrigérée dans la région du Ferlo, destiné à approvisionner l'usine de Dakar. Ce système fonctionna entre 1991 et 2003. Toutefois notons qu'au cours de cette opération, Nestlé était sans doute plus motivé par la promotion de son image que par son intérêt économique dans la mesure où le lait local a toujours représenté moins de 5 p. 100 de la matière première conditionnée à Dakar (22).

C'est pourquoi, depuis le début des années 1990, la question de l'organisation des filières laitières se pose de manière relativement nouvelle. Dans un contexte de libéralisation des économies, de concurrence toujours vive sur le marché international et, en 1994, de dévaluation du franc CFA qui permit de renforcer la compétitivité du lait local, la littérature se mit à relever la richesse et la diversité des petites entreprises laitières (19). Soulignant les potentialités de la production laitière pour lutter contre la pauvreté rurale, plusieurs projets de développement s'intéressèrent à la mise en place d'unités de collecte de lait local de plus petite taille.

### Essor des minilaiteries

Dans les années 1990, on passa donc à un modèle plus modeste en apparence. Sous couvert du slogan fédérateur « *small is beautiful* », les petites unités artisanales furent promues comme le paragon du développement. La FAO, qui avait pourtant soutenu le modèle industriel, joua un rôle déterminant dans la diffusion et dans l'adoption de cette nouvelle stratégie, grâce à sa participation à un grand nombre de projets de développement et à la publication de plusieurs documents d'appui technique (17, 18). Plusieurs institutions de développement et ONG, comme le CTA <sup>1</sup>, la FAO/OAA ou le Gret <sup>2</sup> (16, 21), s'impliquèrent aussi directement dans cette dynamique.

Les années 1990 furent ainsi marquées par l'essor des entreprises laitières privées de petite taille. Depuis, la diversité est grande et en relation avec les contextes locaux : fromageries artisanales, petites entreprises modernes, ateliers artisanaux de beurre, minilaiteries (13). En Afrique de l'Ouest, le développement des minilaiteries artisanales est sûrement le plus remarquable. D'une capacité variant de 25 à 300 l/j, ce qui ne correspond pas toujours à leur production effective, elles collectent localement leur lait. Situées généralement à proximité d'une zone urbaine offrant des opportunités de commercialisation sur des marchés plus larges et plus rémunérateurs, elles proposent le plus souvent du lait fermenté. Leur équipement sommaire comprend notamment du matériel de pasteurisation et de refroidissement. En outre, les réfrigérateurs ou les congélateurs permettent un stockage limité en volume et dans le temps.

Soutenues par différents projets, les minilaiteries se sont multipliées notamment dans les villes secondaires. Au Sénégal, leur essor est flagrant aussi bien au Nord dans la région de Saint-Louis (1, 7) qu'au Sud dans les zones de Kolda, Tambacounda et Vélingara (10). Au Mali, les minilaiteries *Danaya Nono* se sont imposées dans plusieurs villes secondaires réparties à travers le pays : Niono,

<sup>1</sup> Centre technique pour l'agriculture et la coopération rurale

<sup>2</sup> Groupe de recherches et d'échanges technologiques

Koutiala, Mopti, San et Fana (9). Elles ont parfois aussi échoué comme à Sikasso et à Ségou. Les minilaiteries se sont enfin développées autour des capitales, comme Bamako, Banjul, Dakar, Niamey ou Ouagadougou (19, 20). Leur marché potentiel est alors plus important et leurs capacités de collecte s'élèvent en conséquence à plusieurs centaines de litres de lait par jour. Afin de rester à proximité des zones de production, elles sont néanmoins confrontées au problème d'urbanisation qui les éloigne du centre urbain de consommation. Elles doivent alors se doter de moyens de transport coûteux, ce qui impose un niveau de collecte plus élevé que dans les villes secondaires : nous sommes ici à la transition avec le modèle industriel.

Ces derniers exemples interrogent quant à la réussite du modèle. En effet, au delà des discours optimistes de leurs promoteurs, des chiffres prometteurs décrivant leur expansion, dans quelle mesure les minilaiteries sont-elles vraiment un succès ?

## ■ REUSSITE RELATIVE DES MINILAITERIES

### *Bases du succès*

Les conditions d'émergence des minilaiteries varient en fonction des contextes. Néanmoins il existe certaines constantes dans leur mise en place et leur développement. Ainsi, elles se positionnent toutes sur des créneaux commerciaux en émergence (3). La dynamique actuelle de la consommation urbaine en est le moteur principal. Elles visent par exemple les nouveaux usages ménagers et la restauration hors foyer (14). Si les stratégies commerciales des minilaiteries apparaissent bien peu formalisées, elles ne s'appuient pas moins sur une intuition ou une expérience robuste qui conduisent à une recherche élaborée sur les produits, les prix et le conditionnement, et à une adaptation aux conditions de consommation. Ainsi, le produit phare est le lait caillé sucré vendu dans un sachet d'environ un quart de litre à un prix avoisinant 100 Fcfa, c'est-à-dire à la portée de revenus faibles. Certaines entreprises se sont lancées dans la production de lait pasteurisé, de yaourt et, plus récemment, de beurre et de fromage.

### *Force des minilaiteries : contractualisation avec l'amont*

L'expérience des minilaiteries est intéressante sur le plan de l'intensification des systèmes d'élevage, de la trésorerie familiale et de la sécurisation des flux de produits. En effet, ces initiatives privées, souvent dirigées par des femmes, induisent de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques chez les éleveurs. La complémentarité alimentaire et le suivi vétérinaire des animaux laitiers se généralisent (1, 7). Bien que la manipulation (source de contamination) des produits s'accroît, la qualité sanitaire du lait collecté s'améliore par la filtration du lait traité et une limitation des délais de transport (2). Les pratiques frauduleuses de mouillage ou d'ajout de lait en poudre disparaissent. Des revenus supplémentaires sont parfois dégagés. Mais, c'est sans doute davantage la sécurisation de ce revenu qui est recherchée. Le prix d'achat du lait et, plus rarement, les quantités à livrer sont ainsi négociés chaque année entre la structure de collecte et les représentants des producteurs.

C'est dans la contractualisation que les minilaiteries consolident avec une réelle efficacité leur position. Elle peut ainsi être définie avec des groupements d'éleveurs ou au sein des minilaiteries qui produisent elles-mêmes leur lait par le biais des membres de leur groupement d'intérêt économique (7, 10, 12). Cette contractualisation souvent non écrite repose sur la confiance, la réputation et les réseaux de relations entre les gérants propriétaires et les éleveurs. Les contrats permettent d'assurer un approvisionnement minimum

qui reste néanmoins parfois insuffisant. Afin de limiter les problèmes d'approvisionnement et de préserver leur offre, certaines minilaiteries ont recours au lait en poudre.

## ■ LIMITES DE CE DEVELOPPEMENT

### *Risques de saturation du marché*

La probable poursuite de l'élargissement du marché, compte tenu de l'accroissement démographique, de l'urbanisation, des changements des habitudes alimentaires (14, 15) et ponctuellement de l'augmentation du pouvoir d'achat, semble *a priori* représenter un gage de réussite et de durabilité pour ces petites structures souples et adaptables. Mais il faut ici moduler l'enthousiasme des promoteurs éventuels. En Afrique de l'Ouest, la croissance de la demande s'observe essentiellement dans les capitales des Etats (19). Or les minilaiteries sont généralement situées dans les régions, là où est produit le lait. Si la faiblesse des investissements est un atout pour la création ou les capacités d'adaptation de ces structures, elle limite considérablement leurs potentialités d'exportation vers les capitales. Autrement dit, leur unique marché est celui des capitales régionales. C'est le cas au Mali et au Sénégal où la situation est favorable tant que le marché absorbe la production. En revanche, elle se dégrade en cas de multiplication des initiatives privées. Ainsi, à Niono au Mali (12) et à Kolda au Sénégal (10) la forte dynamique dans la mise en place de minilaiteries conduit déjà à une situation de saturation du marché local. La concurrence exacerbée met alors en danger nombre d'entre elles (aussi bien pour le marché visé que pour l'approvisionnement en lait frais).

D'ailleurs, les conditions de concurrence (encadré 1) ne sont pas toujours équitables : en l'absence de normes précises (13),

#### *Encadré 1*

Y a-t-il concurrence entre les filières informelle et formelle ? *A priori*, rien ne semble moins sûr. Le lait caillé peut être un produit typé bien identifiable. En l'absence de brassage, il se présente sous forme de grumeaux de tailles variables surnageant dans le petit lait. Cet aspect rebute un nombre croissant de consommateurs urbains, en particulier les enfants familiarisés aux nouveaux produits laitiers. En outre son conditionnement ne peut pas être confondu avec celui des minilaiteries : le lait caillé des minilaiteries se présente en sachets d'un demi ou d'un quart de litre alors que le lait peut être généralement vendu à la louche. En somme, bien qu'ils portent le même nom, les produits sont différents. Les circuits de commercialisation le sont également. Il arrive que des vendeuses peules proposent des produits de la minilaiterie. C'est le cas à Richard-Toll, au Sénégal, ce qui peut créer une certaine confusion dans l'esprit du consommateur. Pour le consommateur, le lait caillé des minilaiteries peut être perçu davantage comme un dessert ou une confiserie. Le lait caillé peut être plus dans la confection du petit déjeuner ou des plats traditionnels (Corniaux, 2003, Cirad-emvt). Pourtant, il ne faudrait pas ignorer une certaine substitution. Paradoxalement, elle est clairement au profit du lait caillé peule dans la vallée du fleuve Sénégal. En hivernage, son abondance et son prix entraînent même un arrêt de production dans la minilaiterie de Richard-Toll. Cet avantage ne semble toutefois pas aussi décisif dans des régions où les populations traditionnellement consommatrices de lait sont minoritaires.

les laiteries peuvent incorporer du lait en poudre importé de qualité variable dans leurs produits, dont le prix de revient est ainsi abaissé ; la pratique est courante en période sèche en raison de la saisonnalité de la production locale. Mais, à l'encontre de toute idée de développement de l'offre locale, toutes les minilaiteries ne sont pas tenues contractuellement de limiter cette incorporation. Ainsi, des transformateurs vendent du lait caillé produit exclusivement à base de lait en poudre mais avec le conditionnement du lait produit localement. C'est le cas de *Soowu Saloum* dans plusieurs villes du Sénégal (7). Il est évident que les pouvoirs publics, désireux d'affirmer une réelle volonté politique de développer la production locale, devront au plus vite légiférer dans ce domaine (normes d'incorporation de lait en poudre, appellations contrôlées, étiquetage).

La situation est d'autant plus délicate que les marges des minilaiteries sont relativement réduites. En effet, le prix d'achat au producteur demeure élevé en s'alignant sur les prix du marché traditionnel (de l'ordre de 200 à 250 Fcfa). D'autre part, le prix de vente doit tenir compte des produits concurrents, notamment ceux issus du lait en poudre. Enfin, les produits proposés, tels que le lait frais, le lait caillé ou le *féné*, ont subi peu de transformations. Les produits offrant une meilleure valorisation, les yaourts ou le fromage, sont quant à eux peu commercialisés à ce jour. La situation serait somme toute moins préoccupante si les volumes mis sur le marché étaient plus conséquents.

**Faibles quantités collectées**

L'aspect le plus controversé est sans doute l'impact économique effectif de ces minilaiteries pour l'amont des filières laitières. A l'échelle d'un pays, le constat est sans appel. Diallo (9) note qu'au Mali les quantités collectées par ces minilaiteries, de l'ordre de 300 t de lait par an, « sont encore insignifiantes et par là même ont un effet faible sur l'économie nationale ». La production laitière bovine commercialisable est en effet estimée à 120 000 tonnes de lait par an au Mali (9). La situation n'est guère plus reluisante au Sénégal mais demeure contrastée. Ainsi dans la région de Saint-Louis, la collecte par les sept minilaiteries en activité représente à peine 10 t d'équivalent lait par an alors que la production régionale est de l'ordre de 15 à 20 000 t (figure 1). En outre, le marché de

Saint-Louis n'est pas concerné par cette production qui n'est vendue que dans des villes secondaires comme Richard-Toll, Podor, Matam et Mpal. Au sud du Sénégal, les quantités collectées sont encore très modestes par rapport au potentiel de production. En revanche, la part sur les marchés des villes de Kolda, Tambacounda ou Vélingara est de plus en plus importante puisqu'elle atteint presque 95 p. 100 de l'offre en saison sèche (10).

Le nombre de livreurs concernés est lui aussi limité. A titre d'exemple, dans la région de Saint-Louis le nombre de livreurs<sup>1</sup> par laiterie varie de 1 à 30. A Niono, il ne dépasse pas le seuil de 50. De surcroît, les rayons de collecte sont réduits par les conditions rudimentaires de transport (vélo ou charrette). Au Sénégal, ils dépassent rarement les dix kilomètres et, bien souvent, la collecte se concentre uniquement dans la zone périurbaine, voire urbaine, des villes secondaires concernées. Au Mali ou au Burkina, ils peuvent toutefois atteindre une vingtaine de kilomètres le long des axes routiers quand les déplacements sont motorisés.

Bien sûr, la marge de progression des minilaiteries demeure importante, notamment du point de vue des quantités transformées par rapport au potentiel de production local et par rapport à leur niveau d'investissement. Mais la réussite des minilaiteries est donc à nuancer sur le plan de l'économie nationale. Elle l'est peut-être davantage encore sur le plan social.

■ A QUI PROFITE LA MODIFICATION DES CIRCUITS DU LAIT ?

En l'absence d'une structure de collecte, la vente du lait est le monopole des Peules qui proposent du lait caillé et parfois de l'huile de beurre. C'est ce que l'on appelle le circuit informel (19). La mise en place des minilaiteries le modifie inévitablement. Le discours officiel

<sup>1</sup> Un livreur collecte généralement le lait, ou plus exactement, une partie du lait produit dans un campement ou une concession. Un livreur peut par conséquent représenter plusieurs ménages, notamment chez les Peuls, échelle à laquelle est géré l'argent du lait (8).

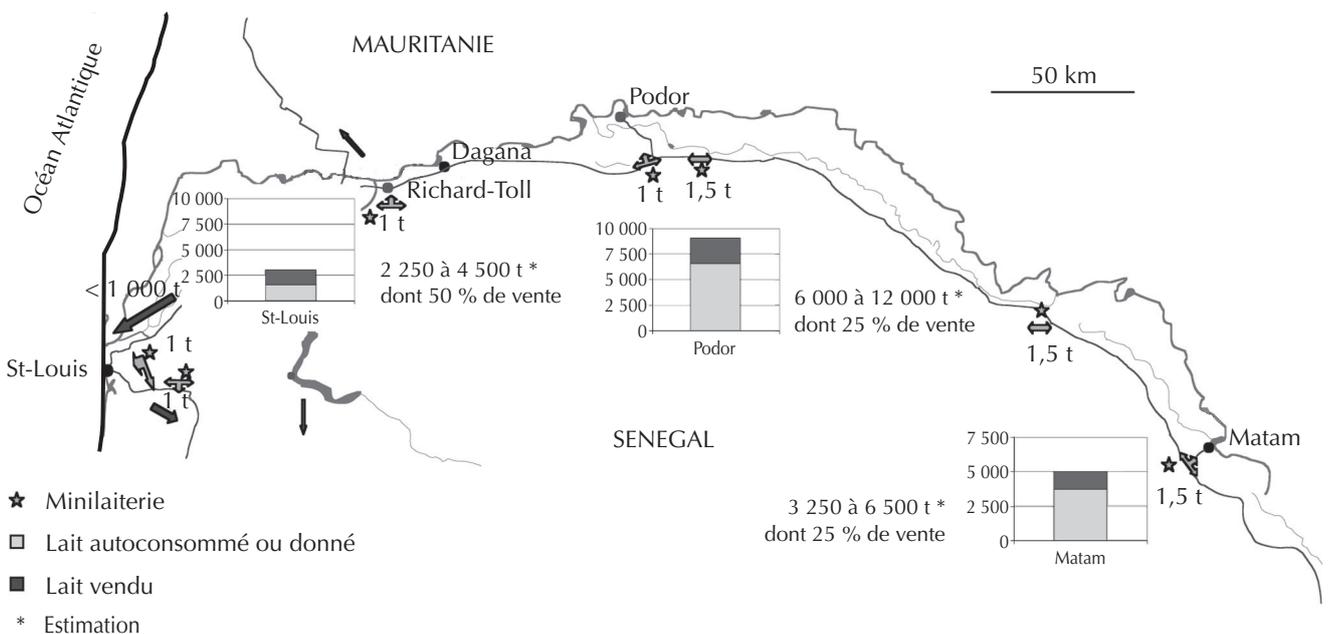


Figure 1 : comparaison de la production locale et de la collecte de lait de vache par les minilaiteries dans la région de Saint-Louis (en tonnes équivalent lait par an) (Corniaux, 2003, www.laitsain.com).

des promoteurs de ce type de collecte relate bien souvent une louable intention, d'une part, de développer la production locale et, d'autre part, de lutter contre la pauvreté en milieu rural (notamment celle des femmes peules). Qu'en est-il dans la pratique ? En amont, qui profite de la mise en place des minilaiteries ?

### Des pasteurs aux agropasteurs

Pour leur approvisionnement, les responsables des minilaiteries ont deux soucis majeurs. Le premier concerne la qualité sanitaire de la collecte, le second est relatif à la régularité de l'approvisionnement. Les deux conduisent à réduire le rayon d'action des collecteurs.

Le lait est un produit hautement périssable. En l'absence de systèmes de réfrigération (le système de conservation à la lactopéroxydase, préconisé par la FAO, est encore peu utilisé dans les minilaiteries), la qualité sanitaire dépend de la contamination initiale mais aussi de la rapidité de son transport (2). Les rayons de collecte sont par conséquent réduits. Ils dépendent de la capacité de production des opérateurs et des moyens de transport, motorisés ou non. Aussi, les éleveurs éloignés de plus d'une dizaine de kilomètres de la laiterie ou d'un axe routier sont *de facto* exclus. Dès lors, on comprend aisément que les pasteurs soient peu nombreux à pouvoir bénéficier d'une telle collecte (figure 1).

Par ailleurs, afin d'assurer la constance de cette collecte, des contrats sont passés entre producteurs laitiers et responsables de l'entreprise. Le prix à payer et les quantités à livrer sont ainsi sécurisés pour les deux signataires. Un effet induit de cette contractualisation est la sédentarisation de tout ou d'une partie du troupeau laitier et des familles de producteurs. Autrement dit, les pasteurs transhumants, et *a fortiori* les nomades, sont exclus du système du fait de leur mobilité et de leur éloignement des points de collecte.

La sédentarisation d'éleveurs peuls ou maures autour des villes secondaires, sédentarisation liée à la diversification des activités (notamment à la pratique de l'agriculture pluviale ou irriguée), a bien souvent précédé la mise en place des minilaiteries. Ces dernières s'appuient, au moins au départ, sur le potentiel laitier de ces agropasteurs pour initier leur collecte. Mais un autre phénomène se développe actuellement. Les agriculteurs du bassin arachidier sénégalais, cotonnier malien et des systèmes rizicoles irrigués (vallée du fleuve Sénégal, delta intérieur du Niger) ont thésaurisé dans l'élevage bovin. Même lorsqu'ils confient leurs troupeaux, ils sont eux aussi devenus des agroéleveurs. Sédentarisés, situés à proximité du lieu de la transformation, disposant d'un potentiel animal laitier et de possibilités d'affouragement toute l'année, ils représentent les candidats idéaux pour la laiterie. Ainsi, à Niono, là même où le potentiel animal est considérable avec la proximité du Macina, haut lieu de transhumance et d'élevage au Mali, la collecte de lait est exclusivement issue de producteurs dont l'activité dominante est l'agriculture. Cette évolution n'est pas neutre. Des conflits se multiplient entre les bergers salariés, souvent Peuls, et les propriétaires des troupeaux. Ces derniers retirent en effet des vaches en production du lot confié, s'octroyant ainsi le lait, mode de paiement traditionnel des bergers. Lésés de leur rémunération en nature, ils contestent cette marginalisation. Afin de limiter les points de friction, un équilibre est souvent trouvé dans la traite d'un nombre réduit de laitières nourries à l'auge chez le propriétaire et dans une rémunération supplémentaire et monétarisée du berger.

### De l'usufruitier du lait au propriétaire des animaux laitiers

La mise en place d'une structure de collecte, qu'elle soit artisanale ou industrielle, induit une redistribution des flux laitiers au niveau des concessions d'élevage. Chez les néoproduiteurs laitiers

(wolofs, bambaras, toucouleurs, miniankas...), comme vu précédemment, la gestion du lait passe partiellement du berger peul aux propriétaires des troupeaux, généralement les chefs de concession.

Chez les Peuls, les modifications sont plus subtiles mais aussi plus profondes sur le plan social. De nombreux auteurs notent en effet que l'argent du lait, traditionnellement géré par les femmes, est réorienté au profit des hommes (5, 12). Les facteurs sont multiples. Cependant, il est au fond question de droit sur le lait, de statut des animaux laitiers et de pouvoir au sein des concessions (encadré 2).

Dans les deux cas, l'intérêt économique suscité par l'opportunité de vendre du lait à une structure de collecte remet en question un droit sur le lait, certes tacite mais garant d'une stabilité sociale inter et intra groupes. La séparation entre la propriété de l'outil de production (les vaches) et l'usage du produit (le lait) est ici au cœur d'une renégociation de l'allocation de l'argent du lait. L'évolution se fait indubitablement au profit des propriétaires des animaux. Mais il faut rester nuancé tant l'équilibre des concessions des éleveurs relève du partage de cet argent. Ainsi, le berger salarié préserve un noyau laitier confié et les femmes peules continuent de percevoir en partie les sommes reçues par leurs maris à la minilaiterie (8). En d'autres termes, il est nécessaire de bien distinguer le droit sur les animaux et le droit sur le lait. Le changement fondamental se situe finalement dans la perte du contrôle exclusif de l'argent du lait.

#### Encadré 2

On a recours à la notion d'« informel » pour définir le marché traditionnel du lait. En fait, il est d'abord opaque pour les hommes des concessions peules : ils ne connaissent pas la valeur du lait. Avec la mise en place d'une laiterie, la collecte et la vente deviennent beaucoup plus transparentes et induisent la prise de conscience par les hommes de l'importance financière du lait. Le paiement mensuel, qu'ils récupèrent désormais, ne fait que renforcer leurs présomptions initiales. Néanmoins, ce n'est probablement pas la perspective d'une rémunération supplémentaire qui motive le plus les maris\*. D'abord, les hommes de la concession ne veulent pas prendre le risque d'une traite accrue qui mettrait en danger les veaux et les vaches. Mais l'enjeu se situe sans doute au niveau de la relation entre un mari et son épouse. Il s'agit d'une relation de pouvoir au sein du foyer. Par sa nature contractuelle, le paiement du lait est à rapprocher d'un salaire que l'homme n'est assurément pas prêt d'abandonner sans concessions à sa femme. Une fois les besoins domestiques couverts, elle a en effet la possibilité d'utiliser les profits de la vente à des fins personnelles. Pour le mari, il s'agit donc de contrôler cette marge de liberté, y compris lorsqu'il prétend reverser intégralement l'argent perçu à sa(s) femme(s), qui préserve(nt) toutefois son(leur) droit sur le lait. Il en a le pouvoir et il en use par le biais de l'allocation temporaire d'animaux laitiers dont il a la gestion (Corniaux, 2005, Thèse Doct.).

\* Du point de vue économique, les collectrices ont souvent plus intérêt à vendre du lait caillé sur le marché traditionnel. Cela résulte d'une vente en microdosettes et d'une commercialisation cumulée de lait caillé écrémé et de beurre alors que la minilaiterie achète au litre du lait frais entier (sans valorisation de la matière grasse).

## ■ CONCLUSION

Les minilaiteries connaissent un développement sans précédent depuis les années 1990. Leur essor aujourd'hui spontané dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest (Kolda, Niono, Saint-Louis) prouve leur vigueur et la dynamique de la filière lait. La production locale ne peut qu'être bénéficiaire d'un tel engouement, en dépit de la concurrence ou de la substitution éventuelle par le lait en poudre importé. En outre, elle engendre en aval de la collecte un début d'organisation formelle du marché, elle œuvre en faveur de la création, certes limitée, de nouveaux créneaux ou métiers du lait, et en amont elle accompagne l'intensification des pratiques.

Pourtant, on ne saurait ignorer que ces entreprises artisanales touchent un nombre réduit de producteurs, de surcroît tous établis en zone périurbaine voire urbaine. Le potentiel laitier national est largement sous-exploité dans la mesure où les populations pastorales sont exclues de l'espace de collecte. L'objectif de lutte contre la pauvreté en zone rurale n'est donc pas atteint. Plus encore, l'ambition implicite de lutter contre la pauvreté des femmes peules, principales détentrices du marché informel laitier, est considérablement réduite dans la mesure où, à l'échelle des concessions, les maris s'approprient bien souvent le contrôle de ce nouveau débouché. Finalement, ce sont des agroéleveurs sédentarisés qui profitent de la mise en place des minilaiteries, agroéleveurs dont le niveau de pauvreté n'est pas le plus critique eu égard à la diversification de leurs sources de revenus.

Au delà de ces considérations sur les bénéficiaires en amont de la filière, il semble qu'un nouveau danger guette les minilaiteries. Paradoxalement, elles pourraient être victimes de leur succès. Moins de dix ans après leur mise en place, certaines se retrouvent en effet dans des situations de concurrence exacerbée sur des marchés étroits et saturés comme à Kolda au Sénégal ou à Niono et Koutiala au Mali. Leur vulnérabilité dénote en fait leur incapacité à exporter leur production vers les marchés des grandes villes et, en premier lieu, ceux des capitales. Autrement dit, elles seraient victimes de leur enclavement commercial. Aussi, ne serait-il pas temps de réhabiliter le modèle industriel ? L'exemple probant de la laitière de Mauritanie (Tiviski), qui collecte environ 10 000 l/j auprès de centaines d'éleveurs dans la zone du delta du fleuve Sénégal depuis une dizaine d'années, atteste en effet qu'en dépit d'une production atomisée il n'est pas fatalement condamné à l'échec. Il n'empêche certes pas le contrôle de l'argent du lait par les hommes, ce qui n'est pas une singularité des minilaiteries, mais il présente l'indéniable avantage d'éviter l'écueil de la saturation marchande des villes moyennes et de la limitation géographique du réseau de collecte.

En d'autres termes, n'est-il pas urgent d'envisager un développement durable de la filière lait locale en s'appuyant à la fois sur les laiteries artisanales et industrielles ? N'aurait-on pas intérêt à y voir d'abord leur complémentarité économique et sociale plutôt que de se cantonner à un discours idéologique (*small is beautiful*) stérile, voire contre-productif ?

## BIBLIOGRAPHIE

1. BA DIAO M., TRAORE E.H., DIENG A., SALL C., SOW O.S., ONFI O.R., 2004. Petites entreprises de transformation et développement laitier dans la vallée du fleuve Sénégal. *Revue Afr. Santé Prod. Anim.*, **2** : 25-30.
2. BONFOH B., WASEM A., TRAORE A.N., FANE A., SPILLMAN H., SIMBE C.F., ALFAROUKH I.O., NICOLET J., FARAH Z., ZINSSTAG J., 2002. The milk microbiological contamination chain from the cow's udder to the selling point in Bamako, Mali. *Food Control*, **14**: 495-500.

3. BOUTONNET J.P., CERDAN C., 2004. Rôle des petites entreprises laitières dans le développement local. In : Compte-rendu de recherche financée par le fonds commun Inra-Cirad, Montpellier, France, atelier 7-8 sept. 2004. Montpellier, France, Cirad, 18 p.
4. BROKKEN J.P., SENAÏT SEYOUM, Eds, 1992. In: Proc. Symposium Dairy marketing in sub-Saharan Africa, Addis Abeba, Ethiopia, 26-30 Nov. 1990. Addis Abeba, Ethiopia, ILCA, 392 p.
5. BRUGGEMEAN H., PUGET F., TRAORE N., 2001. La gestion des produits laitiers chez les agropasteurs peuls de la périphérie de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). In : Duteurtre G., Meyer C., Eds, Actes atelier international Marchés urbains et développement laitier en Afrique subsaharienne, Montpellier, France, 9-10 sept. 1998. Montpellier, France, Cirad, p. 95-102. (Coll. Colloques)
6. CORNIAUX C., 2003. La filière lait et produits laitiers dans la région de Saint-Louis. Montpellier, France, Cirad-emvt, 52 p. + annexes.
7. CORNIAUX C., 2003. Organisation de la filière laitière dans la région de Saint-Louis du Sénégal : place des mini-laiteries. In : Séminaire Lait sain pour le Sahel, Bamako, Mali, 24 fév.-1 mars 2003. www.laitsain.com
8. CORNIAUX C., 2005. Gestion technique et gestion sociale de la production laitière : les champs du possible pour une commercialisation durable du lait – Cas des systèmes d'élevage actuels du delta du fleuve Sénégal. Thèse Doct., INA-PG, Paris, France, 242 p. + annexes.
9. DIALLO A., 2001. Organisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits laitiers dans les villes secondaires du Mali. In : Duteurtre G., Meyer C., Eds, Actes atelier international Marchés urbains et développement laitier en Afrique subsaharienne, Montpellier, France, 9-10 sept. 1998. Montpellier, France, Cirad, p. 195-203. (Coll. Colloques)
10. DIEYE P.N., DUTEURTRE G., SISSOKHO M.M., SALL M., DIA D., 2003. La production laitière au sud du Sénégal. Saisonnalité de l'offre et permanences économiques. *Tropicicultura*, **21** : 142-148.
11. DUTEURTRE G., 1998. Compétitivité prix et hors-prix sur le marché de produits laitiers à Addis-Abeba (Ethiopie) : la production laitière face à ses nouveaux concurrents. Thèse Doct. Agroéconomie, Ecole nationale supérieure agronomique, Montpellier, France, 362 p.
12. DUTEURTRE G., 2000. L'organisation de la filière laitière autour de Niono. Rapport de mission. Montpellier, France, Cirad-emvt, 31 p.
13. DUTEURTRE G., 2004. Normes exogènes et traditions locales : la problématique de la qualité dans les filières laitières africaines. *Cah. Agric.*, **13**.
14. DUTEURTRE G., CORNIAUX C., BOUTONNET J.P., 2003. Baisse de la consommation des produits laitiers en Afrique subsaharienne : mythe ou réalité ? *Rencontres Rech. Ruminants*, **10** : 323-326.
15. DUTEURTRE G., KOUSSOU M.O., SOULEYMAN E.N., 2003. Les bars laitiers à N'Djamena : des petites entreprises qui valorisent le lait local. In : XI<sup>e</sup> Colloque Méga-Tchad, Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad, Nanterre, France, 20-22 nov. 2002.
16. JACQUINOT M., 1986. Le point sur les minilaiteries. Paris, France, Gret, 133 p.
17. LAMBERT J.C., 1988. La transformation laitière au niveau villageois. Rome, Italie, FAO, 73 p. (Production et santé animales)
18. LAMBERT J.C., SOUKEHAL A., 1994. Amélioration de la technique du fromage tchoukou au Niger. *Revue mond. Zootech.*, **79** : 34-45.
19. METZGER R., CENTRES J.M., THOMAS L., LAMBERT J.C., 1995. L'approvisionnement des villes africaines en lait et produits laitiers. Rome, Italie, FAO, 105 p. (Production et santé animales n° 124)
20. MUNSTERMANN S., SOMDA J., KAMUANGA M., HEMPEN M., UNGER F., CARAYOL D., 2004. Small scale milk transformation to enhance value added milk production from the local dairy sector of the peri-urban markets in the Gambia. *Sahelian Stud. Res.*, No 8-9: 133-140.
21. SANOGO M., 1994. Créer une petite fromagerie : expériences et procédés. Paris, France, Gret, 95 p.
22. VATIN F., 1996. Le lait et la raison marchande. Essais de sociologie économique. Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 205 p.
23. WALSH M.J., GRINDLE J., NELL A., BACHMANN M., 1991. Dairy development in sub-Saharan Africa: a study of issues and options. Washington DC, USA, World Bank, 94 p. (Technical paper No 135)

Reçu le 06.02.2005, accepté le 17.02.2006

## Summary

---

**Corniaux C., Duteurtre G., Dieye P.N., Pocard-Chapuis R.**  
The Mini Dairy Farm as a Model for the Organization of the Dairy Subsector in West Africa: Strong Points and Limitation

In West Africa, milk collection and transformation farms have taken on a new lease of life since the 1990s. The article aims at analyzing the reasons for this interest, and to measure its limits. Based on examples from Senegal and Mali in particular, the authors show that this apparent success may be all relative when checked at the national economy level. But this success is still today obvious at the social level, especially in terms of profitability to the initially targeted pastoral populations.

**Keywords:** Dairy cow – Small farm – Milk production – Profitability – Senegal – Mali.

## Resumen

---

**Corniaux C., Duteurtre G., Dieye P.N., Pocard-Chapuis R.**  
Las mini lecherías como modelo de organización de las filiares lecheras en Africa del Oeste: éxitos y limitaciones

En Africa del Oeste las empresas artesanales de recolección y de transformación de leche conocieron una promoción sin precedentes desde los años 1990. Este artículo se enfoca hacia un análisis de las razones de este furor, así como también la medida de las limitaciones. Sobre la base de ejemplos tomados principalmente en Senegal y Malí, los autores muestran que el éxito de las mini lecherías debe relativizarse sobre el plan económico nacional. Y aún más desde el punto de vista social, en particular en cuanto al beneficio de estas operaciones para las poblaciones pastorales, a las que se apuntó originalmente.

**Palabras clave:** Vaca lechera – Explotación en pequeña escala – Producción lechera – Rentabilidad – Senegal – Malí.